



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

RÉSOLUTION 5/2017

MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION

L'ORGANE DIRECTEUR,

Rappelant ses résolutions et décisions antérieures concernant la Vision et le Programme de travail sur le Système mondial d'information, en particulier la résolution 3/2015;

Rappelant aussi les liens étroits qui existent entre le Système mondial d'information, visé à l'article 17 du Traité international, et le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, visé à l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article 13 du Traité international;

Remerciant le Gouvernement allemand du soutien financier qu'il a apporté à la mise en œuvre du Programme de travail sur le Système mondial d'information pendant l'exercice 2016-2017;

1. **Prend note** des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de travail sur le Système mondial d'information pendant l'exercice 2016-2017;
2. **Se félicite** de l'utilisation volontaire des identificateurs numériques d'objets et de la publication des descripteurs¹ et des Directives relatives aux identificateurs numériques d'objet² et, sous réserve des ressources financières disponibles, **demande** au Secrétaire de redoubler d'efforts en vue de l'utilisation du système des identificateurs numériques d'objet en tant qu'élément central du Système mondial d'information, en établissant des liens avec les systèmes d'information existants; et de créer des pointeurs vers les informations relatives aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) présentes dans les systèmes existants, afin d'éviter les chevauchements;
3. **Souligne** l'importance de la fourniture d'un appui par le Secrétaire aux Parties contractantes et aux autres parties prenantes concernées dans les pays en développement aux fins de l'adoption des Directives relatives aux identificateurs numériques d'objet, au moyen de la mise au point de matériel de formation et d'ateliers de renforcement des capacités, y compris des activités de mentorat, aux niveaux régional et national;

¹ <http://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/global-information-system/descriptors/fr/>.

² <http://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/global-information-system/guidelines/fr/>.

4. **Demande en outre** au Secrétaire d'interagir avec un large éventail d'utilisateurs afin de définir à leur intention, en se fondant sur divers scénarios d'utilisation, des points d'entrée sur le portail en ligne du Système mondial d'information³ et de faciliter, sur une base volontaire, l'incorporation des identificateurs numériques d'objet dans le flux de travaux des bases de données et systèmes existants;
5. **Demande** au Secrétaire d'élaborer un plan directeur détaillé, qui décrive et classe par ordre de priorité les fonctionnalités souhaitées du Système mondial d'information, et, plus particulièrement, **demande** au Secrétaire de créer des liens, au moyen de pointeurs, du Système mondial d'information vers les systèmes existants ci-après:
 - i) les collections de RPGAA *ex situ* documentées dans Genesys et dans le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques (WIEWS) de la FAO;
 - ii) la gestion à l'exploitation des RPGAA dans le système de suivi du Plan d'action mondial;
 - iii) les données de recherche en libre accès issues des contributions DivSeek;
6. **Demande en outre** au Secrétaire d'inviter les parties prenantes de l'Initiative DivSeek à faire rapport sur l'évolution et sur les activités de celle-ci pour l'exercice 2018-2019 et à présenter le rapport à l'Organe directeur pour examen à sa huitième session;
7. **Prend acte** des méthodes et des possibilités recensées pour le suivi du portail en ligne du Système mondial d'information à la première réunion du Comité scientifique consultatif, et **demande** au Secrétaire de les mettre en œuvre le plus rapidement possible;
8. **Décide** de convoquer de nouveau le Comité scientifique consultatif sur le Système mondial d'information visé à l'article 17, sous réserve des ressources financières disponibles, et **demande** au Secrétaire de continuer à tenir le Comité informé des progrès accomplis en matière d'application de la Vision et du Programme de travail sur le Système mondial d'information;
9. **Décide également** d'inscrire au mandat du Comité, pour l'exercice 2018-2019, l'examen du plan directeur et des activités de collaboration avec les partenaires, plan et activités qui seront élaborés par le Secrétaire, ainsi que des questions scientifiques et techniques intéressant les informations sur les séquences génétiques, dans la mesure où elles sont issues de l'utilisation de RPGAA et liées à la mise en œuvre du Système mondial d'information;
10. **Invite** les Parties contractantes, les autres gouvernements et les parties prenantes à fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme de travail sur le Système mondial d'information, en particulier le renforcement des capacités, notamment au moyen d'activités de mentorat et d'encadrement, dans les pays en développement et dans les pays en transition;
11. **Demande** au Secrétaire de présenter un rapport intérimaire à l'Organe directeur, à sa huitième session, ainsi que toute proposition d'examen du Programme de travail sur le Système mondial d'information selon qu'il conviendra, en se fondant sur les recommandations du Comité scientifique consultatif.

³ <https://ssl.fao.org/glis/>.